

Réunion du comité syndical du 9 juillet 2004

Le comité syndical s'est réuni le 9 juillet 2004 au siège du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde sous la Présidence de M. Jérôme BIGNON.

Assistaient à cette réunion :

- M. Pierre MARTIN
- M. Gilbert MATHON
- M. Yves BUTEL
- M. Jean-Louis WADOUX
- M. Thierry VANSEVENANT
- M. Michel LETOCART
- M. Guy DELAHAYE
- M. Emmanuel MAQUET
- M. Jean-Marie MACHAT
- M. Christian THOMIRE
- M. Stéphane HAUSSOULIER

Absents excusés :

- M. Philippe ARCILLON
- M. Hubert HENNO
- M. Philippe BEAUVISAGE
- M. Nicolas LOTTIN
- M. Pierre-Yves FAUQUET
- M. Dominique CAMUS qui a donné pouvoir à M. Jérôme BIGNON
- M. Jean-Claude VANNICATTE
- M. Thierry HUET, démissionnaire

Participaient également à cette réunion :

- Mme Michelle PAULY
- M. Hubert FLANDRE
- Mme Roselyne BOURGUELLE
- Mme Pascale SINGLE
- Mme Nicole CALLEMEYN
- M. Pierre de LIMERVILLE
- M. Thierry BALESSENT

RELEVÉ DE DECISIONS

I - GESTION DES MILIEUX NATURELS

1 - Embauche d'un technicien territorial milieux naturels

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, se prononce rétroactivement sur l'embauche de cet agent à temps complet à compter du 1^{er} juin 2004 pour une période d'un an, renouvelable si les conditions de recrutement d'un agent contractuel étaient de nouveau réunies et autorise le Président à signer le contrat à intervenir.

2 - Noyelles-sur-Mer/Boismont – Travaux d'aménagement de Blanquetaque et de la pâture Beauvisage

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à solliciter, d'une part, la commune de Noyelles-sur-Mer pour accorder le dépôt des matériaux extraits sur la zone 1AU – parcelles 20 et 26 – section ZX ainsi qu'à obtenir son accord de principe pour l'accès au chemin par les entreprises et d'autre part, la commune de Boismont, pour l'accès au chemin des renclôtures par les entreprises.

II – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

SMACOPI

3 - Décision modificative n° 1

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, valide la décision modificative suivante :

Opération 198 finition Belle Dune

Compte 2313.....+ 638,83 €

Opérations non individualisées

Compte 2313.....- 638,83 €

4 - Ouverture d'une ligne de crédit – Choix de l'organisme bancaire

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir DEXIA Crédit Local Banque, selon les modalités financières ci-exposées et autorise le Président à signer le contrat d'ouverture de crédit et à procéder sans autre délibération aux demandes de versement de fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit.

5 - Logements de fonction des agents territoriaux

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de délibérer sur la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction est attribué et autorise son Président à signer les arrêtés correspondants.

6 - Taxe de séjour – Reversement

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, la répartition des sommes proposées pour les années 2001, 2003 et 2004 et autorise son Président à effectuer les mandatements correspondants.

7 - Indemnisation des frais de déplacements d'un stagiaire

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de prendre en charge les frais de déplacements occasionnés pour les besoins du service.

8 - Réalisation de l'inventaire du patrimoine rural de l'arrière pays maritime – Recrutement d'une chargée de mission

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de recruter cet agent contractuel à temps complet pour une durée d'un an à compter du 1^{er} août 2004. Il sera rémunéré sur la base de l'indice majoré 436 selon la grille indiciaire du grade d'ingénieur et de valider le plan de financement de ce projet.

9 - Résorption emploi précaire – Fonction publique territoriale – création poste-affecté

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, la création d'un poste d'ingénieur à temps non complet.

10 - Détermination de l'indemnité de conseil à attribuer à Monsieur le Receveur Percepteur

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de verser l'indemnité de conseil à Monsieur le Receveur Percepteur.

11 - Evolution du SMACOPI

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'acter le principe de l'évolution des statuts du SMACOPI ainsi que les modalités de concertation avec le Conseil Général, le Syndicat des Communes et l'Etat. Un calendrier sera établi et transmis à l'ensemble des intéressés.

12 - Convention de gestion avec la Société Communale de Chasse de Fort-Mahon Plage

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à solliciter les différents partenaires de la convention pour examiner les conditions de cette prorogation.

13 - Convention partenariat SMACOPI/Société Immobilière Picarde (SIP)

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention de partenariat SIP / SMACOPI.

14 - Renouvellement de la convention de mise à disposition par le SMACOPI au profit du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Quend/Fort-Mahon Plage du hangar de Quend

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à renouveler la convention au profit du SIAQFM pour une durée d'un an ainsi qu'à la signer.

15 - Renforcement de l'offre golfique – Lancement d'études préalables

Rapport annulé.

16 - Achat de deux aquarelles de Kassape SANSON

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président du SMACOPI à signer le bon de commande des deux aquarelles d'un montant total de 550€ TTC.

17 - SMACOPI / Destination Baie de Somme – Marché Public portant sur la fourniture et la livraison de produits et de matériel d'entretien

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à lancer la consultation.

LE CROTOY

18 - Digue Jules Noiret et rechargement de plage – Maîtrise d'Ouvrage

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur l'opportunité de la prise en charge par le SMACOPI de la maîtrise d'ouvrage de la gestion du trait de côte de la digue Jules Noiret et du cordon dunaire de la commune du Crotoy et autorise son Président à rechercher les financements nécessaires à la faisabilité de ce programme.

HUTTE DES 400 COUPS

19 - Droits de chasse 2005

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, les tarifs 2005.

SAINT-VALERY-SUR-SOMME

20 - Entrepôt des sels – Mesures de sécurisation et confortation du patrimoine – validation plan de financement

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider le plan de financement suivant :

Coût évalué à 11 000€ TTC

Participation FEDER

50 % du coût de l'étude soit.....5

500 €

Participation SMACOPI (dotation d'investissement).....

..5 500 €

COMMUNE DE LANCHERES

21 - Acquisition des parcelles cadastrées section A n^{os} 111 et 112

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'acheter les parcelles section A n^{os} 111 et 112 au prix de 18 734 € et autorise son Président à signer l'acte de vente par-devant Maître DUVAUCHELLE ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés.

WOIGNARUE

22 - Gestion des flux automobiles du secteur arrière de la digue du port à sec aux 4 chalets

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention avec la commune de Woignarue.

CAYEUX-SUR-MER / LE HOURDEL

23 - Gestion raisonnée des flux touristiques et reconquête paysagère de la Route Blanche – Avenant n° 2 avec l'entreprise EUROVIA

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'entériner la décision de la commission d'appel d'offres en date du 9 juillet 2004 et autorise son Président à signer l'avenant n° 2 au marché de gestion raisonnée des flux touristiques et reconquête paysagère de la Route Blanche avec l'entreprise EUROVIA.

24 - Gestion raisonnée des flux touristiques et reconquête paysagère de la Route Blanche – Avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser la passation d'un avenant n° 2 reportant le délai global de l'opération de 28 mois à 37 mois.

CONFORTEMENT DES ZONES URBANISEES DU VIMEU

25 - Etude de définition

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver les dossiers de consultation des entreprises, de l'étude de définition, ainsi que de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert.

26 - Etude d'impact et études complémentaires

Rapport annulé.

27 - Données complémentaires : géotechnique

Rapport annulé.

28 - Extraction de matériaux sur le Domaine Public Maritime

Après en avoir délibéré, le comité syndical a décidé, à l'unanimité, d'entériner la décision de la commission d'appel d'offres en date du 9 juillet 2004 et a autorisé son Président à signer le marché avec la Société COLAS pour un montant de 451 719,50 € HT ainsi que les bons de commande correspondant.

BELLE DUNE

29 - Renouvellement de la convention de mise à disposition du bâtiment « Le Moulin » par le SMACOPI au profit de l'Ecole de Voile et d'Initiation aux Loisirs Sportifs de Fort-Mahon Plage

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de renouveler cette convention et autorise son Président à la signer.

ZAC DU ROYON – Quartier du Lac

30 - Aménagement de l'entrée de ville de Quend

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à cet appel d'offres en application de l'article 59-II du CMP et autorise son Président à en tenir informés les soumissionnaires.

STRATEGIE URBAINE DE QUEND

31 - Constitution de réserves foncières Immeuble « Les Cygnes »

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer le prix d'acquisition du studio, lot n° 6, à 26 000 € et autorise son Président à signer l'acte de vente avec Monsieur DRONSART ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés.

AULT

32 - Château « Le Moulinet » - Travaux de rénovation

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur ce dossier et autorise son Président à lancer la consultation en vue de la passation d'un marché de travaux ainsi que de monter le dossier de demande de financement.

PLAN VELO FRANCO BRITANNIQUE

33 - Acquisition de terrains

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'acte de vente avec Monsieur CAZIER ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés.

34 - Phase II – Dossier de consultation des entreprises

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver les dossiers de consultation des entreprises et autorise son Président à lancer la consultation en appel d'offres ouvert.

III - DESTINATION BAIE DE SOMME

35 - Tarifs 2005

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, les tarifs 2005 des équipements suivants : Maison de l'Oiseau, Parc Ornithologique du Marquenterre, Jardins de Valloires, Aquaclub de Belle Dune, Golf de Belle Dune, Hôtel Restaurant du Cap Hornu et Hutte des 400 coups (séjour nature).

36 - Recrutement de salariés en cas d'absence, surcroît temporaire d'activité, départ volontaire

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur, à procéder au recrutement de salariés pour les motifs exposés ci-dessus.

37 - Projet de partenariat avec Amiens Somme Congrès

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à engager des négociations avec Amiens Somme Congrès.

LE CROTOY

38 - Fête du nautisme au Crotoy

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à procéder au mandatement correspondant.

MAISON DE L'OISEAU

39 - Avenant au contrat de travail

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'avenant au contrat de travail.

AQUACLUB

40 - Intéressement des maîtres nageurs diplômés BEESAN concernant les leçons de natation et les séances d'aquagym

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à payer les primes d'intéressement aux maîtres-nageurs de l'Aquaclub.

41 - Rénovation et thématisation

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à lancer la consultation.

PARC ORNITHOLOGIQUE DU MARQUENTERRE

42 - Travaux d'amélioration des conditions d'accueil du public

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer le marché de travaux avec l'entreprise générale AG Bâtiment pour un montant total s'élevant à 106 332 € HT ainsi que tous actes d'exécution s'y rapportant et valide le plan de financement exposé.

43 - Exposition « Galapagos », reflets de l'Evolution

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à rembourser les frais de déplacement de Monsieur VAISSIERE.

44 - Exposition « La Somme et sa Baie »

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention avec madame Noëlle LE GUILLOUZIC.

AIRE AUTOROUTIERE BAI DE SOMME

45- Recrutement d'un agent d'entretien sur l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme en Contrat Initiative Emploi

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur l'embauche d'un agent d'entretien à dater du 19 juillet 2004 et autorise le Directeur de Destination Baie de Somme à signer le contrat de travail et le Contrat Initiative Emploi.

Ordre du jour complémentaire

46 – Cellule « Littoral » – Création d'un poste d'ingénieur à temps complet

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de rapporter les termes de la délibération du 28 mai dernier et se prononce sur la création d'un poste d'ingénieur à temps complet.

Rapports d'information

- Taxe de séjour
- Marchés passés sans formalités préalables pour le mois de juin 2004